

La Liberté d'expression en Révolution

Charles Walton

2014

Presses universitaires de Rennes

www.pur-editions.fr

En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame la liberté d'expression, de religion et d'opinion. Les révolutionnaires abolissent la censure, tandis que la France paraît s'engager dans le chemin du pluralisme religieux et des libertés civiles. Quatre ans plus tard, le pays entre dans une période de terreur politique. Des milliers de personnes sont arrêtées et exécutées pour leurs opinions, leurs écrits ou leurs paroles jugés injurieux au nouveau régime.

Charles Walton retrace ici les origines, les mécanismes et les enjeux de cette tragédie. Remontant dans l'Ancien Régime, il montre qu'alors même que les premiers avocats de la liberté de la presse songent à abolir la censure avant publication, l'opinion continue de penser qu'un discours calomnieux constitue un crime majeur, voire une trahison s'il porte atteinte à l'honneur de l'autorité souveraine ou aux valeurs collectives sacralisées, comme la religion ou l'esprit public. Après 1789, avec la disparition des institutions chargées de régler l'honneur et la moralité, la calomnie se répand, devient une arme politique et une source de préoccupation grandissante. Les luttes pour instituer des limites légales et morales s'intensifient. En 1793 et 1794, elles mènent à l'exécution de « calomniateurs », mais aussi à un travail zélé de « régénération » des mœurs. Signe de la recomposition permanente d'un débat autour de la notion d'opinion policée, à la fois synonyme de police et de civilisation de l'expression publique.

Au terme de cette analyse de la manière dont les révolutionnaires ont revisité l'héritage culturel et politique de l'Ancien Régime, Charles Walton éclaire de manière originale, non seulement la Révolution française et les origines de la Terreur, mais aussi les paradoxes historiques impliqués par la mise en œuvre de la liberté d'expression.